

Règlement CHALLENGE NORMAND 2021

Article 1 - ORGANISATION

Les ASK Rouen 76, St Pierre sur Dives, Cambremont, Caen-Cabourg, K61 organisent, avec le concours de la Ligue Karting Normandie (LKN), le Challenge Normand qui compte 5 épreuves de type « Course Club ».

Le Challenge Normand est placé sous la responsabilité d'un Collège d'Organisation composé des 5 présidents des clubs concernés plus Jean LENORMAND qui préside ce Collège soit 6 membres.

Les dates retenues pour ces épreuves sont :

- 01 Août Circuit Lucien Lebreton / AnnevilleASK Rouen 76
- 05 Septembre Circuit Nelly Delamarche / Saint PierreASK Saint Pierre sur Dives
- 19 SeptembreCircuit de Mortain.....ASK Cambremont
- 26 Septembre.....Circuit de Cabourg..ASK Caen - Cabourg
- 10 Octobre.....Circuit de Aunay les BoisASK K61

Tous les points non prévus au présent règlement **relèvent du Règlement Sportif National** ou figurent dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Ce Challenge est organisé conformément aux prescriptions du **Règlement Technique National sans dérogation.**

Article 2 - CONCURRENTS ET PILOTES

2.1. Licences

Le Challenge Normand est ouvert à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou « internationale C » de Karting : « **Nationale Concurrent Conducteur Karting** » ou « **Nationale Entraînement Course Club Karting** » ou « **Titre Participation National Course Club Karting** » en cours de validité dans sa catégorie.

2.2.. Montants des engagements

Le droit d'engagement est fixé à **90 €** par épreuve en s'engageant 8 jours avant l'épreuve et **100€** par épreuve en s'engageant après le lundi précédent la manifestation. Pour les titulaires d'une licence ASA, ne s'étant pas acquittés de la cotisation annuelle LK Normandie, le droit de l'engagement est fixé à 115 € et à 125 € pour les inscriptions tardives.

Article 3 - CATEGORIES, MATERIELS et EQUIPEMENTS

3.1. Catégories Fédérales

Minime – Cadet – Nationale – Nationale 2 150 – Nationale 2 165 – Senior Cup – Master Cup – Gentlemen Cup - KZ2 Senior - KZ2 Master – KZ2 Gentlemen – Open. Les catégories Nationale 2, Cup et KZ2 seront regroupées (si la longueur du circuit le permet), leurs classements seront séparés.

3.2. Catégorie Open

Les pilotes s'engageant en catégorie OPEN sont classés dans cette catégorie exclusivement. Deux classements seront établis : + 125 (y compris les DD2) et – 125. Le règlement technique national de la catégorie Open sera appliqué. Le Carénage Avant et son kit de montage ainsi que la protection des roues arrières FFSA / CIK sont obligatoires. Poids : Kart complet plus pilote en tenue = 155 kg minimum.

3.3. Matériel admis

3.3.1. Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique doivent être respectés.

3.3.2. Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et d'un moteur en catégorie Minime, Cadet, Nationale, Nationale 2.

En cas de casse avérée et constatée par un commissaire technique, le pilote pourra utiliser un moteur de secours, mais sera pénalisé de 10 (dix) places sur la grille de départ de la course suivant ce changement de moteur.

Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et deux moteurs enregistrés en catégorie Cup Sénior/Master/Gentleman - KZ2, KZ2 Master, KZ2 Gentlemen - Open.

3.4. Pneumatiques

Chaque pilote disposera par épreuve, dans toutes les catégories, de 4 pneus slicks. En cas de crevaison avérée sur la piste et dûment constatée par le Commissaire Technique, le concurrent pourra utiliser un pneu de secours. Le pneu abîmé lui sera rendu à la fin de la manifestation.

Pour les catégories pour lesquelles les pneus pluie sont autorisés le processus d'utilisation est identique.

Tous les pneus doivent être enregistrés avant le début de la manifestation auprès de la commission technique.

3.5. Enregistrement du matériel

Les pilotes doivent remplir la fiche d'enregistrement et la remettre au secrétariat de la manifestation avant le début de la manifestation, au plus tard 1 heure avant le Briefing. Les informations portées sur cette fiche doivent être complètes et le pilote est entièrement responsable de tout écart relevé lors d'un contrôle.

Article 4 - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

4.1. Généralités

- 4.1.1 Les manifestations du Challenge Normand doivent obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par le Règlement Sportif National.
- 4.1.2. Le briefing est organisé par le Directeur de Course à l'issue des essais libres. La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire, ils doivent impérativement signer la feuille de présence. L'absence au briefing est passible d'une amande de 150 €. L'horaire de ce briefing est notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque manifestation.

4.2. Spécificités

- 4.2.1. Principe de déroulement. L'épreuve se déroule de la façon suivante : Pour chaque catégorie, essais chronométrés, 1 manche qualificative, 1 Pré - Finale et 1 Finale.
Si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité d'accueil du circuit, les séries se déroulent suivant l'article 4.2.4. du présent règlement

4.2.2. Longueur des courses

Manches qualificatives :	10 km par temps sec – 8km pour les Minimes 8 km par temps de pluie – 6,4km pour les Minimes
Pré Finale :	17 km par temps sec – 13,6km pour les Minimes 14 km par temps de pluie – 11,2km pour les Minimes
Finale :	17 km par temps sec – 13,6km pour les Minimes 14 km par temps de pluie - 11,2km pour les Minimes

4.2.3. Essais chronométrés

Les essais chronométrés se dérouleront pendant une séance limitée dans le temps, maximum 10mn, avec un système de pointage électronique. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

Durant les essais chronométrés, tout arrêt en zone de réparation est interdit. Le concurrent désirant interrompre ses essais chronométrés rejoindra directement le parc fermé d'arrivée pour y être pesé pour valider son chrono.

4.2.4. Manches qualificatives

4.2.4.1. Création des séries

Les concurrents seront divisés dans chaque catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

Serie A	Serie B	Serie C	
1 ^{er} chrono		2 ^{ème} chrono	3 ^{ème} chrono
4 ^{ème} chrono		5 ^{ème} chrono	6 ^{ème} chrono etc...

En cas de conditions climatiques changeantes, et d'écarts significatifs des temps constatés pendant les essais chronométrés, les « groupes chronos » pourront être directement convertis en séries.

- 4.2.4.2. Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

4.2.4.3. Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries : A contre B A contre C B contre C

4.2.4.4. Manches qualificatives participation (RSN Art 29.1)

Un pilote ne pourra prétendre participer aux phases finales (pré-finale et finale) que s'il a effectivement participé aux manches de qualification, cette non-participation ne pouvant être due qu'à un événement indépendant de la volonté du pilote et constatée par un officiel de l'épreuve.

Dans ce cas, le pilote pourra être refusé au départ de la pré-finale et de la finale sur décision du Collège des Commissaires Sportifs.

4.2.5. Pré-finale

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir la grille de départ de la pré-finale.

Les points seront attribués comme suit :

- 0 point au 1^{er},
- 2 points au 2^{ème},
- 3 points au 3^{ème},
- 4 points au 4^{ème}, et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

4.2.6 Finale

Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale.

Article 5 - CLASSEMENTS DE LA MANIFESTATION

L'ordre d'arrivée de la Finale détermine seul le classement de la journée.

Tous les pilotes présents lors d'une course, marquent les points correspondant à leur place, y compris les pilotes extérieurs à la LK Normandie.

Article 6 - CLASSEMENT GENERAL du CHALLENGE NORMAND

Les classements de la pré-finale et de la finale de chaque manifestation donnent lieu à l'attribution des points suivants :

50 points au 1 ^{er}	19 points au 7 ^{ème}	13 points au 13 ^{ème}	7 points au 19 ^{ème}
40 points au 2 ^{ème}	18 points au 8 ^{ème}	12 points au 14 ^{ème}	6 points au 20 ^{ème}
32 points au 3 ^{ème}	17 points au 9 ^{ème}	11 points au 15 ^{ème}	5 points au 21 ^{ème}
26 points au 4 ^{ème}	16 points au 10 ^{ème}	10 points au 16 ^{ème}	4 points au 22 ^{ème}
22 points au 5 ^{ème}	15 points au 11 ^{ème}	9 points au 17 ^{ème}	3 points au 23 ^{ème}
20 points au 6 ^{ème}	14 points au 12 ^{ème}	8 points au 18 ^{ème}	2 points au 24 ^{ème}
1 point au-delà du 24 ^{ème}			

Chaque pilote totalisera les points obtenus lors de chaque pré-finale et finale.

A l'issue de la cinquième épreuve du Challenge, le classement général sera établi en additionnant **tous les résultats** (est entendu comme un résultat : les points marqués en pré-finale et en finale).

En cas d'ex aequo, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé où s'il subsiste encore des ex aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la pré-finale ou de la finale se verra attribuer **2** points supplémentaires.

Article 7 - EXCLUSION D'UNE MANIFESTATION ET EXCLUSION DU CHALLENGE

7.1. Exclusion de la manifestation

Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à l'exclusion de la manifestation, ne marque aucun point (zéro point) au titre de cette manifestation.

7.2. Exclusion du Challenge

Le Collège d'Organisation se réserve le droit d'exclure du Challenge Normand tout pilote :

- qui aurait contrevenu, d'une façon répétée aux règlements, sportif ou technique FFSA, ou au présent règlement général du Challenge Normand.

- qui par ses propos, ses actes, ou ses écrits aura porté un préjudice moral ou matériel au Challenge ou à une des ASK organisatrices.

Article 8. AMENDES

8.1. Absence de transpondeur et/ou de numéros de course

La présence du transpondeur et des numéros de course est obligatoire en fonction des indications reprises sur les horaires de la manifestation. La Commission Sportive peut infliger une amende de 100€ à tout pilote en infraction

8.2. Absence d'extincteur (Art 4.4 du RSN)

En cas d'absence d'extincteur la commission sportive peut infliger une amende de 100€.

8.3. Absence de bâche de protection avec tapis de sol (Art 4.4 du RSN)

En cas d'absence de ces protections la commission sportive peut infliger une amende de 100€.

Le départ sera refusé à tout pilote n'ayant pas acquitté son amende.

Les sanctions peuvent être annulées par la Commission Sportive, dès lors que le pilote démontre qu'il s'est mis en conformité.

Article 9 - MODIFICATION DU REGLEMENT

Toute modification dans le présent règlement doit être validée aux 4/5 des membres du Collège d'Organisation.

Article 10 - REMISE DES PRIX

Dotation par journée : Coupes ou trophées sont remis aux 3 premiers de chaque catégorie.

Dotation finale : Coupes, trophées et lots de valeurs sont remis. Cette dotation finale s'effectue à une date et lieu fixés par le Collège d'Organisation du Challenge Normand et la LK Normandie.

Pour avoir droit à cette dotation, 2 conditions sont indispensables :

- Avoir participé à **quatre** journées minimum (8 résultats)
 - Etre présent à la remise des prix.
-